

AUDIT ÉNERGÉTIQUE

L'audit énergétique réglementaire en 1 coup d'œil

L'audit énergétique réglementaire accompagne la vente des maisons individuelles et immeubles en monopropriété les plus énergivores. Il propose un parcours de travaux pour améliorer la performance du bien.



Obligatoire pour
Vente passoires (F, G...)



Validité
5 ans



Réalisé par
**Pro/bureau d'études
qualifié**

L'ESSENTIEL À RETENIR

- 1 Obligatoire à la vente des **maisons et immeubles monopropriété classés F ou G** (puis E selon le calendrier).
- 2 Propose des **scénarios de travaux chiffrés** pour faire progresser la classe énergétique.
- 3 Doit être **remis dès la première visite** et annexé à la promesse puis à l'acte de vente.

Un diagnostic à réaliser à Paris ou en Île-de-France ?

Heydiag — intervention sous 24h, rapport dans la journée.

 **09 77 77 36 99**